

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 MARS 2009

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Président</i>
	M.	Yves	Rossier	RL+	<i>Vice-président</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Ginior	Rana-Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Guillaume	Thion	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
	M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>
<u>Excusé-e-s :</u>	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Conseiller</i>
<u>Procès-Verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et plus

M. Th. Schmid, président du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée, il excuse l'absence de Mme E. Butikofer et de M. Ch. Hottelier et ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Th. Schmid annonce le dépôt, par le groupe DC et Entente communale, d'un projet de résolution ayant pour titre « Projet d'aménagement des Cherpines / Plaine de l'Aire-Est ». Il cède la parole à Mme B. Guex-Crosier, membre du groupe.

Mme B. Guex-Crosier précise que cette résolution a pour but de soutenir les communes de Confignon et Plan-les-Ouates qui envisagent un aménagement de la zone des Cherpines. Elle propose que cette résolution soit traitée au point VI.4 de l'ordre du jour.

➔ **Cette proposition, mise au vote, est acceptée à l'unanimité.**

M. Th. Schmid fait part d'une modification au point VI.2 de l'ordre du jour ; la liste de présentation des jurés des tribunaux pour l'année 2010 est l'objet d'une résolution portant le numéro 1022 et non d'une délibération.

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2009
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
- Néant
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1 *P-D-1218 – Extension du réseau haut débit de Swisscom – Participation communale*
 - VI.2 *P-R-1022 – Liste de présentation des jurés des tribunaux pour l'année 2010*
 - VI.3 *P-D-1220 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour un soutien aux victimes civiles des combats ayant lieu dans la bande de Gaza*
 - VI.4 *Projet de résolution - Projet d'aménagement des Cherpines / Plaine de l'Aire-Est*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune modification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2009

Page 176, point VII, 2^{ème} paragraphe : « l'aide financière d'urgence se monte à CHF 5'000.- et non à CHF 4'000.- ».

Page 177, point 5 : « il s'agit de M. Renz et non de M. Wenz ».

➔ **N'appelant aucune autre modification, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2009 est approuvé.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Trafic route du Pont-de-la-Fin – route d'Annecy

M. A. Walder informe de la réception de la copie d'un courrier adressé à M. Robert Cramer relatif à la qualité de vie des riverains des routes d'Annecy et du Pont-de-la-Fin à Croix-de-Rozon. Celui-ci, signé par 70 personnes, fait part d'un certain nombre de propositions pour l'amélioration de la sécurité sur ces deux tronçons.

2. Course pédestre « A travers le coteau »

La course pédestre « A travers le coteau » se déroulera le 25 avril prochain à Bernex. La course par équipes, réservée aux élus des communes genevoises, prendra le départ à 16h45 pour une distance de 4'000 mètres. Si des membres du Conseil municipal souhaitent participer à cette sympathique manifestation, **M. A. Walder** informe que des t-shirts à l'effigie de la commune peuvent être mis à disposition.

3. Aménagement des Cherpines (communes de Plan-les-Ouates et Confignon)

Ce point ayant été porté à l'ordre du jour, **M. A. Walder** signale simplement qu'il tient à la disposition des intéressés un article paru dans la presse à ce sujet.

4. Ancien poste de gendarmerie de Croix-de-Rozon

M. A. Walder rappelle le projet d'achat de la parcelle sur laquelle se situe l'ancien poste de gendarmerie de Croix-de-Rozon. L'idée était de démolir le bâtiment existant et de construire, par le biais de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, un immeuble d'habitation. Un courrier, par lequel une offre d'achat inférieure au prix demandé était faite et demandant la possibilité de créer des logements d'utilité publique (LUP), avait été adressé à l'Etat en mai 2008. Une réponse a été rendue il y a trois semaines ; elle mentionne le refus de l'Etat de baisser le prix de vente mais évoque la possibilité de construire des LUP ! **M. A. Walder** prendra prochainement rendez-vous avec le responsable du programme.

5. Tuilerie de Bardonnex

Dans le cadre des transactions avec la Tuilerie de Bardonnex pour la réalisation future d'un bâtiment artisanal, cette dernière et la commune restent dans l'attente de l'autorisation d'exploitation du vallon de l'Arande au-delà du chemin de Lathoy. Une demande d'autorisation d'abattage d'arbres est également en cours.

6. EMS de Drize

Tout comme Bardonnex et Carouge, la commune de Troinex a voté la délibération transformant le prêt octroyé en un capital de dotation et acceptant le cautionnement solidaire d'un emprunt de CHF 4'000'000.-.

7. Transports Publics Genevois (TPG)

L'Exécutif, conjointement avec celui de la commune de Troinex, a interpellé les TPG au sujet du manque d'abri pour les usagers des bus 44 et 45 au Rondeau de Carouge. Ceux-ci ont répondu que l'installation d'un abribus était du ressort de la commune de Carouge et que la rénovation de l'ancienne salle d'attente, située en contrebas, n'était pas envisageable car le bâtiment allait prochainement être démolie en vue d'un réaménagement de la place. Les TPG ont néanmoins adressé un courrier à l'Etat, propriétaire de ladite parcelle, lui demandant de réfléchir à l'intégration d'un abri dans le cadre de son projet.

8. Plan directeur communal

Le 23 février dernier, la commune a reçu un courrier du conseiller d'Etat Robert Cramer faisant part de ses remarques au sujet du projet de plan directeur communal. Résumant ces dernières, **M. A. Walder** craint qu'il soit difficile d'envisager un développement sur la commune. Au vu des restrictions mentionnées, des décisions devront être prises quant au maintien ou non des demandes faites par la commune. Ledit courrier sera discuté au sein de la commission de l'aménagement.

9. Comptes 2008

Une première prévision des comptes 2008 a été faite et **M. A. Walder** peut annoncer que le bénéfice devrait s'élever à environ CHF 1'400'000.-. A ce jour, bien que quelques écritures soient encore en suspens, les dépenses, budgétées à CHF 4'324'000.-, s'élèvent à CHF 4'308'000.-. Concernant les revenus, il est malheureusement difficile de diminuer le taux des centimes additionnels aussi rapidement que les impôts progressent, ils s'élèvent à CHF 5'820'000.- alors qu'ils étaient budgétés à CHF 4'540'000.-.

M. A. Walder relate les dires de M. David Hiler, président du département des finances, au sujet de la crise actuelle. Bien que les résultats soient bons en 2008, il faudra s'attendre en 2009 à un fléchissement des recettes fiscales des personnes morales (-10% environ) et des personnes physiques (-3 à 4%).

10. Salle polyvalente

Le projet de transformation de la salle polyvalente avance. **Mme N. Mouty** envisage de présenter la délibération et le rapport y relatif lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

11. Salle communale

La paroi « côté Salève » de la salle communale a été repeinte durant les vacances de février. **Mme N. Mouty** espère que les utilisateurs du lieu en prendront le plus grand soin.

12. EMS de Drize

Les squatters du terrain ont attendu le dernier moment pour trouver un espace qui pourrait accueillir leurs roulottes. La semaine dernière, ils ont contacté les mairies partenaires du projet afin de trouver une solution. Sur place se trouvent déjà les baraques de chantier, les pelleteuses, etc.

13. Crèche La Cigogne

Le projet d'agrandissement de la crèche avance et la demande d'autorisation de construire devrait être déposée à la fin du mois de mars.

14. Charrot – modération de trafic

Le plan des aménagements pour la modération du trafic dans le village de Charrot a été approuvé par la Direction générale de la Mobilité (DGM). Des bacs provisoires seront installés dès que les chantiers en cours seront terminés, soit durant les mois de mars ou avril.

15. Trafic route du Pont-de-la-Fin – route d'Annecy

L'étude de sécurité concernant les routes d'Annecy et du Pont-de-la-Fin est en cours. Le bureau Citec, mandaté pour cette étude, et la DGM rencontreront l'Exécutif le 18 mars prochain pour en faire la présentation.

16. Travaux dans le village d'Arare

Les mesures de détournement du trafic seront maintenues pendant tout le mois de mars ; les SIG ont en effet profité de la fouille pour effectuer la rénovation de certains services, ce qui a entraîné une prolongation du chantier.

17. Pont-de-la-Fin - Abribus

Le nouvel abribus a été installé au Pont-de-la-Fin remplaçant celui qui avait été vandalisé il y a quelques mois déjà.

18. Distributeurs BRAVO

Cinq distributeurs de sachets pour déjections canines ont été installés sur les chemins d'accès aux vignes. Selon l'entreprise chargée de la levée de ces poubelles, aucun problème n'est à constater pour l'instant.

19. Déchets

Les séances organisées par la commission environnement et développement durable et réunissant différents partenaires (régies, entreprises, agriculteurs) se sont bien déroulées. Le planning est assez serré mais **M. G. Vuillod** espère que tous seront prêts pour les différentes collectes de déchets qui commenceront le 4 avril prochain. Un dépliant explicatif, destiné à la population bardonnésienne, est en préparation et il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

V RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1218 – Extension du réseau haut débit de Swisscom – Participation communale

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique qu'une opportunité est donnée d'améliorer l'offre télévisuelle sur la commune de Bardonnex. Il se rapporte à l'exposé des motifs et au procès-verbal de la commission de l'aménagement qui détaillent les possibilités offertes par cette extension. Il précise que pour bénéficier de ce nouveau réseau, il est nécessaire d'avoir un raccordement téléphonique avec, pour opérateur, Swisscom.

Mme I. Micheli Kristof demande qui sera propriétaire des boîtiers.

Swisscom reste propriétaire des boîtiers. **M. A. Walder** ajoute que le montant de CHF 188'000.- consiste à l'installation de fibres optiques, dans des tubes existants, depuis Arare jusqu'à Charrot et Landecy. Des travaux de génie civil ne sont pas prévus mis à part ceux liés à la réalisation des socles des boîtiers. Quant à l'électronique composant ces derniers, il sera indirectement payé par les abonnés. De plus, les frais d'entretien seront pris en charge par Swisscom.

M. Y. Rossier demande comment cela se passerait si un autre opérateur tel qu'Orange ou Sunrise devait proposer un service identique à celui de Bluewin Télévision.

M. B. Boymond explique que ces opérateurs devraient louer des lignes à Swisscom comme cela se passe actuellement pour le téléphone.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1218 – Extension du réseau haut débit de Swisscom – Participation communale

Considérant,

- *l'offre de la société Swisscom du 17 décembre 2008,*
- *la volonté d'offrir les mêmes prestations à l'ensemble de la population,*
- *l'exposé des motifs,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission d'aménagement du 18 février 2009.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

- 1. d'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 110'000,- afin de participer aux coûts d'extension du réseau haut débit de Swisscom,*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements,*

3. de le porter à l'actif du bilan,
4. d'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2010 à 2019.

➔ **Cette délibération est prise à l'unanimité.**

2. P-R-1022 – Liste de présentation des jurés des tribunaux pour l'année 2010

Le Président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que, chaque année, le Conseil municipal doit donner une liste de personnes susceptibles d'être appelées à fonctionner en qualité de juré des tribunaux genevois. Ces derniers sont choisis selon des critères édictés par le département des institutions et doivent être représentatifs de la population communale. La totalité des listes des communes genevoises est ensuite présentée au Grand Conseil qui choisira *in fine* les personnes qui siégeront durant l'année 2010. Il est néanmoins possible que ces personnes n'aient jamais les moyens de le faire puisqu'une révision de la loi est en cours.

M. A. Walder ajoute que le service de surveillance des communes a demandé la prise d'une résolution plutôt que d'une délibération, la résolution n'ouvrant pas de délai référendaire et l'affichage au pilier public n'étant pas obligatoire.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le Président soumet la délibération ci-dessous au vote.**

P-R-1022 – Liste de présentation des jurés des tribunaux pour l'année 2010

Conformément à l'article 37 g de la loi sur l'administration judiciaire, du 22 novembre 1941,

Vu les explications du maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

d'établir, comme suit, la liste de présentation des jurés des tribunaux pour 2010

667.69.690.02	NIEDERHAUSER Eleonora	Directrice marketing	28.06.1969
722.84.362.02	PREZIUSO Jérémy	Étudiant	31.08.1984
888.51.824.03	RAMSEIER Catherine	Secrétaire	24.10.1951
729.55.437.06	RAVASIO Louis	Chauffeur	06.11.1955
737.63.287.02	REUSE Stanislaus	Employé de banque	25.06.1963
741.58.148.06	RICHARD Reynald	Déménageur	17.02.1958
775.70.490.01	SÄILÄ Olavi	Laborant médical	28.12.1970
833.53.455.00	SCHORI Markus	Théologien	24.11.1953
784.80.469.01	SERVETTAZ Thomas	Étudiant	07.12.1980
882.76.523.01	THOMAS Sophie	Typographe	23.01.1976
983.54.820.03	TURCI Chantal	Fonctionnaire d'état	20.10.1954
899.67.457.09	TUFO Franco	Ingénieur civil EPF	26.11.1967
910.73.707.03	VERNAIN-PERRIOT SCHMID Valérie	Étudiante	07.07.1973

955.59.831.08	VONWILLER Sylvie	Aide-hospitalière	31.10.1959
924.65.625.01	VUAGNIAUX HERNANDEZ Patricia	Employée	25.04.1965
993.77.335.07	ZUMWALD Bertrand	Physiothérapeute	04.08.1977
995.84.506.02	ZURBRUGG Émilie	Étudiante	06.01.1984

→ Cette résolution est prise à l'unanimité.

3. P-D-1220 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour un soutien aux victimes civiles des combats ayant lieu dans la bande de Gaza

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui précise que la délibération présentée est fidèle à la proposition qui avait été formulée lors de la précédente séance du Conseil municipal.

M. D. Fischer souligne qu'il serait bien de s'intéresser à d'autres zones de conflits dans le monde et non seulement à Gaza.

Selon **Mme H. Schneuwly**, il est difficile de se faire une idée objective de la situation dans la bande de Gaza. Les diffusions des médias sont filtrées et les zones ne sont pas toutes accessibles. Israël dit être une cible d'attaque et sa population semble également passer du temps dans les abris.

Elle ajoute que le Hamas est un groupe militant dangereux qui a le contrôle de cette région, aussi bien des écoles, des hôpitaux que diverses infrastructures. Il revendique d'être élu démocratiquement et est exclu du monde musulman.

De plus, actuellement, aucune organisation non gouvernementale ne peut assurer que les aides financières arriveront aux personnes qui en ont vraiment besoin. Le leader du Hamas annonçait d'ailleurs que son mouvement aurait un contrôle absolu du financement que les différents gouvernements étaient prêts à verser pour la reconstruction de Gaza.

Après réflexion, ne souhaitant pas soutenir le Hamas et trouvant le moment malvenu, Mme H. Schneuwly votera non à la délibération présentée.

Entre la proposition d'une aide financière et le vote de ce soir, un mois s'est écoulé et un soutien de quatre milliards et demi de dollars a été annoncé pour la reconstruction de Gaza. **M. A. Krasnosselski** a entendu une interview d'un commissaire européen qui émettait un doute quant à la durabilité de ces mesures ; les conflits sont-ils réellement terminés ? Les habitations seront-elles toujours debout dans une année ? Il craint également que les aides allouées de bon cœur n'arrivent pas à leurs destinataires, l'argent étant systématiquement détourné.

Mme I. Micheli Kristof abonde dans ce sens ; la situation manque, à ses yeux, de transparence.

M. P. Arioni rappelle qu'il est proposé de faire un don à la Croix-Rouge suisse ; il estime que l'on doit avoir confiance en cet organisme.

Mme H. Schneuwly précise que c'est le Croissant-Rouge qui est actif à Gaza. Elle ne sait pas dans quelle mesure la Croix-Rouge Internationale est capable, dans ses structures internes, de contrôler l'autonomie du Croissant-Rouge dans ces régions.

M. J. Vallet est choqué du fait que l'on puisse ne plus faire confiance à la Croix-Rouge. Devant l'arrogance de cette guerre, la délibération présentée ce soir était un mouvement pour arrêter ce massacre, d'où le choix de cet organisme.

Pour compléter les paroles de M. H. Schneuwly, **M. A. Krasnosselski** indique que la Croix-Rouge Internationale est un organisme indépendant alors que les sections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, établies dans les régions telles que discutées ce soir, sont contrôlées par les gouvernements. C'est donc en toute confiance que l'on peut verser de l'argent à la Croix-Rouge suisse ; on ne sait toutefois pas ce qui se passera à réception par le Croissant-Rouge.

L'objectif des membres du Conseil municipal est d'aider la population civile ; **M. M. Bohren** est mal à l'aise d'attribuer la somme de CHF 5'000.- sans avoir la certitude qu'elle arrivera au bon endroit et aux bonnes personnes.

Selon la suggestion du maire lors de la précédente séance du Conseil municipal, **Mme B. Guex-Crosier** demande si la somme a d'ores et déjà été versée.

La proposition n'ayant pas été avalisée, **M. A. Walder** lui répond négativement.

M. Th. Schmid cède la présidence afin de préciser les points suivants :

- Les sommes promises lors du sommet de Charm el-Cheik sont destinées à la reconstruction de Gaza. Si reconstruction il y a, on peut en effet craindre une nouvelle destruction comme l'histoire s'est déjà répétée.
- La délibération propose de verser à la Croix-Rouge suisse qui ne s'est jamais particulièrement occupée de construction. Aujourd'hui la guerre est terminée et des personnes souffrent dans les hôpitaux de Gaza. La Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge, selon les susceptibilités culturelles ou religieuses, soignent ces blessés.
- Enfin, il stipule que les sections nationales de la Croix-Rouge Internationale ne sont absolument pas affiliées aux gouvernements.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1220 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour un soutien aux victimes civiles des combats ayant lieu dans la bande de Gaza

Considérant,

- *la situation catastrophique régnant actuellement dans la bande Gaza due aux combats livrés dans la région ces dernières semaines,*
- *les différents rapports tant de la presse que d'émissaires des Nations Unies décrivant des conditions sanitaires absolument dramatiques,*

- *les terribles souffrances endurées par la population civile,*
- *l'appel urgent lancé par diverses organisations non gouvernementales,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition de Bardonnex Alternative,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *d'accepter un crédit supplémentaire de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour un soutien aux victimes civiles des combats dans la bande de Gaza,*
2. *de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01,*
3. *de demander à l'Exécutif de verser la somme à la Croix-Rouge suisse.*

➔ **Cette délibération est refusée par 7 non, 6 oui, une abstention.**

4. Projet de résolution - Projet d'aménagement des Cherpines / Plaine de l'Aire-Est

Le projet de résolution est déposé par DC et Entente communale ; le président cède la parole à **Mme Béatrice Guex-Crosier**, membre du groupe.

Elle explique que le but de cette résolution est de soutenir le projet d'aménagement des Cherpines qui est proposé par les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon. Ce dernier comprendrait notamment une zone sportive incluant une halle multisports, des terrains de tennis et de football, une piscine olympique et une zone récréative ; étant proches géographiquement, les Bardonnésiens pourraient en bénéficier.

Ce projet inclurait également une zone d'habitations et une zone d'activités dévolue à la commune de Confignon.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que ce projet n'entre pas dans le PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération) prévu dans cette région par l'Etat de Genève mais il fait néanmoins partie intégrante du plan directeur de la commune de Plan-les-Ouates.

Mme I. Micheli Kristof ne comprend pas ce qui est demandé au Conseil municipal. Existe-t-il des plans de ce projet ?

Mme B. Guex-Crosier explique que le but de cette résolution est de montrer, aux communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, l'appui de la commune de Bardonnex dans leur démarche. Elle ajoute qu'un plan du projet figure en accompagnement de l'article paru dans la presse. Elle précise que le projet de l'Etat est de construire uniquement du logement dans cette zone.

Mme H. Schneuwly aimerait que ce projet soit discuté plus en profondeur. Aussi propose-t-elle le renvoi de la résolution en commission de l'aménagement.

M. A. Walder ajoute que ce projet étant également inscrit dans le plan directeur de la commune de Plan-les-Ouates, cette résolution pourrait inciter l'Etat à réfléchir plus largement à l'utilisation de cette zone. Ce soutien moral de la commune de Bardonnex pourrait être un plus dans cet aménagement régional. Le renvoi en commission permettrait d'obtenir de plus amples informations de la commune de Plan-les-Ouates, par exemple.

Trois grandes écoles ont été construites dans ce périmètre et des enfants de la commune les fréquenteront. **M. J. Vallet** estime qu'il est juste de s'intéresser à ce périmètre.

Pour **M. A. Krasnosselski**, ces installations répondent à un besoin qui frappe à la porte si l'on considère les 10'000 personnes qui travaillent dans la zone industrielle, les 2'500 élèves qui fréquentent les écoles sises dans cette région et les 40'000 personnes qui sont appelées à y résider.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le renvoi du projet de résolution en commission de l'aménagement.**
- ➔ **Celui-ci est accepté par 7 pour, 5 contre, 2 abstentions.**

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Route de Saconnex-d'Arve

Comme il l'a été demandé lors de la dernière séance du Conseil municipal pour la route du Gratillet, **M. D. Fischer** propose qu'un marquage spécifique des trottoirs aux abords du stade de football soit également effectué.

2. Appareils de comptage

M. A. Krasnosselski demande s'il existe déjà des statistiques réalisées à l'aide des appareils de comptage.

M. G. Vuillod lui répond qu'un premier test de comptage a été effectué ; un second sera réalisé dans une dizaine de jours puis un planning sera établi par la commission des routes et des emplacements communaux.

3. Patrimoine communal

M. J. Vallet demande quelle commission gère le patrimoine communal composé des bancs, jeux d'enfants, barrières, etc. Il a en effet constaté que les jeux d'enfants situés à la Tour d'eau étaient abimés et que quelques bancs méritaient réparation.

M. G. Vuillod répond que la commission des routes et des emplacements communaux gère ce matériel et qu'une entreprise est mandatée pour les réparations. Il l'informe qu'une rénovation des jeux est prévue au printemps et qu'un devis est en place. De plus, une proposition d'augmenter le parc des jeux est actuellement discutée en commission.

4. Familles d'accueil

Lors de la précédente séance du Conseil municipal, **Mme M. Devins** avait annoncé l'existence d'un contrat-type sur les emplois domestiques pouvant faire référence pour les familles d'accueil. Malheureusement, celui-ci n'impose que les salaires, les horaires de travail n'étant pas soumis à la loi.

5. Verrée

Afin de marquer sa première année au sein du Conseil municipal, **Mme M. Devins** a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

XI CALENDRIER

Commissions	Aménagement	17.03.09	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	10.03.09	20h00	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	23.03.09	18h30	Salle des commissions
	Finances et sécurité	06.04.09	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux et emplacements communaux	07.04.09	17h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	19.03.09	19h30	et
		23.04.09	18h30	Salle des commissions

Autres dates à retenir :

Bureau du Conseil municipal : 19.03.2009 à 18h30 à la mairie
Conseil municipal : 31.03.2009 à 20h30 à la salle des chevaliers

Sortie du Conseil municipal : le 6 juin 2009

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assistance, salue le public et lève la séance à 21h45.

Thierry Schmid, Président

Béatrice Guex-Crosier, secrétaire

Genève, le 8 mars 2009/fb